

“ rité et du pouvoir ecclésiastique, et toute
“ mesure dont le résultat est d’amener une
“ séparation entre les écoles et l’Église lui
“ cause, ainsi qu’à ces écoles elles-mêmes,
“ le plus grand dommage. Ceux qui pré-
“ tendent qu’elle doit abdiquer ou sus-
“ pendre son pouvoir modérateur et son
“ action salutaire sur les écoles populaires,
“ lui demandent en réalité de violer les
“ commandements de son divin Auteur et
“ de renoncer à l’accomplissement du
“ devoir qui lui a été imposé d’en haut de
“ veiller au salut de tous les hommes.
“ Dans tous les lieux, dans tous les pays
“ où l’on formerait, et surtout où l’on
“ exécuterait ce pernicieux dessein de
“ soustraire les écoles à l’autorité de
“ l’Église, et où la jeunesse serait, par suite,
“ misérablement exposée au danger de
“ perdre la foi, ce serait donc certainement
“ pour l’Église “ une obligation rigoureuse”
“ non-seulement de faire tous ses efforts et
“ d’employer tous les moyens pour procu-
“ rer à cette jeunesse l’instruction et
“ l’éducation chrétienne qui lui sont